PUBLIÉ LE 02/03/2026 - MIS À JOUR LE 12/03/2026

Décision n° 2026-22 du 27/02/2026 – Nomination auprès du Comité Français de la Pharmacopée « Substances et préparations chimiques, pharmaceutiques et radiopharmaceutiques – Galénique-Pharmacotechnie » de l'ANSM

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - INSTANCES : CRÉATIONS ET NOMINATIONS

La Directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

Vu la décision DG n° 2026-05 du 6 janvier 2026 portant création du comité français de pharmacopée « substances et préparations chimiques, pharmaceutiques et radiopharmaceutiques – galénique-pharmacotechnie » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2026-06 du 6 janvier 2026 portant nomination du comité français de pharmacopée « substances et préparations chimiques, pharmaceutiques et radiopharmaceutiques – galénique-pharmacotechnie » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Décide

Article 1er
Sont nommés membres du comité français de pharmacopée « substances et préparations chimiques, pharmaceutiques et radiopharmaceutiques – galénique-pharmacotechnie » pour la durée du mandat à courir :

En qualité de représentants des Pharmaciens des Préparatoires de France (PREF) :

- Monsieur METTEFEU (Stéphan)
- Madame NOMICHIT – LE MOULEC (Stéphanie).

Article 2
La Directrice des métiers scientifiques est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 27 février 2026

Catherine PAUGAM-BURTZ
Directrice générale